

## Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre : les forges

---

Un document des Archives Nationales A.N. Col C/4/18, f°398.

Éloge dithyrambique du Sr Hermans. Qualités et mérites tant du colon citoyen que de l'entrepreneur des forges.

Jean-Auguste-Thomas-Gilles Hermans est associé de Philippe-Joseph, comte de Rostaing. A ce moment, seul Hermans dirige l'établissement. Les deux hommes ne vont pas tarder à s'affronter par justice interposée.

Les instructions remises aux administrateurs Dumas et Poivre (Base docu=>28 novembre 1766- Mémoire du roi) leur demandent d'apprécier l'intérêt de cet établissement qui a profité très largement de la bienveillance des administrateurs de la Compagnie des Indes, dont Hermans fit lui-même partie. Le mélange des genres, la confusion entre administrateur et investisseur était habituelle et tolérée à Compagnie.

---

N°37. Forges de l'île

Monseigneur,

J'ai examiné l'établissement des forges et des fourneaux que M. Hermans a formé dans cette île. Cet établissement est porté aujourd'hui à la perfection, il inspire autant d'intérêt que d'admiration. C'est une très belle machine, supérieurement conduite qu'on admirerait partout. Il a fallu toute la tête, toute la patience, tout le génie, et surtout l'esprit d'ordre que l'entrepreneur possède à un degré éminent, pour venir à bout, dans une île comme celle-ci, d'une entreprise aussi considérable.

Le fer que produisent ces forges a été perfectionné par de longues et pénibles recherches, et M. Hermans est parvenu à lui donner une qualité supérieure au fer ordinaire de France, et comparable par le nerf et la douceur, au meilleur fer d'Espagne.

La mine peut être regardée comme inépuisable parce que l'île entière n'est du plus au moins qu'une minière.

L'établissement peut fournir un millier de fer par année, cet objet est la seule production de l'île qui puisse être exportée. Le fer est de toutes les matières d'Europe celle qui est la plus recherchée dans l'Inde, il est la base d'un très grand commerce, et peut seul établir entre cette île et les différentes parties de l'Inde, des liaisons très avantageuses.

Un tel établissement ne pouvait être mieux placé que dans cette île, à portée de la partie du monde qui procure le plus grand débouché des fers de l'Europe.

Le charbon ne manquera pas à l'établissement parce que la réserve que la Compagnie y a attachée lorsqu'elle en a accordé le privilège, suffira à la consommation telle qu'elle puisse être. Cette réserve embrasse une étendue de dix mille arpents, sans un seul ruisseau ni apparence d'aucune source. Une grande partie du terrain est incultivable. Cet espace de terre avait été précédemment parcouru par les fournisseurs de bois de la Compagnie, qui en avaient enlevé tous les arbres propres à la marine et aux travaux de charpente. Le meilleur usage qu'on pouvait faire du reste de la forêt était certainement de la consacrer à l'entretien d'un établissement digne de toute la protection du gouvernement.

Par l'économie que le Sr Hermans met dans la coupe des bois, par les soins qu'il se donne pour le renouvellement des taillis, on peut être assuré qu'il ne verra jamais la fin de la réserve qui lui est accordée.

La reproduction ou renaissance des bois est un fait incontestable. La nature en générale est plus féconde ici qu'elle ne l'est en Europe, et un taillis de sept ans est, sans comparaison, plus beau qu'il ne le serait en France après quinze années. Il faut convenir que jusqu'ici, on a eu peu de soin dans cette île de la conservation des bois. On laisse entrer dans les forêts nouvellement coupées, des troupeaux de toute espèce qui broutent tous les rejets ; les herbes se multiplient promptement dans un sol nouvellement découvert. Dans les temps de sécheresse, ces herbes ne sont plus qu'une paille très

haute, où chaque année quelque accident met le feu, et les arbres naissants se dessèchent et se consomment jusqu'à la racine. Les colons respectent peu les possessions de leurs voisins, les braconniers, les Noirs marrons, les vagabonds de toute espèce et de toute couleur, parcourent les bois et les abattis, et font une grande destruction par les feux qu'ils allument ça et là sur leur passage. Dans les lieux ainsi malheureusement trop fréquentés, le dégât est au point d'exiger des replantations totales. Voilà des désordres auxquels je me propose de remédier incessamment. Jusqu'ici aucun propriétaire n'a pensé à se clore ni même à faire des fossés autour de ses champs et de ses bois.

Il faut remarquer que ces bois qui donnent à l'Isle de France le meilleur charbon, sont peut-être ceux qui croissent le plus promptement. La plupart prennent de bouture, et comme ils se multiplient de graine avec la même célérité, on est assuré de la jouissance des plus beaux taillis si l'on veut prendre les précautions convenables à un climat chaud où le vent souffle toujours avec violence.

Indépendamment des arbres naturels à l'île, le Sr Hermans a fait venir des Indes le porcher qui croît très vite, et l'agaty [agati] qui, au bout de trois ans, est de grosseur à pouvoir être réduit en charbon ; et il en a fait des semis considérables. Il n'y a donc point à craindre que ces forges et ces fourneaux puissent jamais être nuisibles par la consommation des bois qu'ils exigent.

Le Sr Hermans n'a pas borné au seul objet des fers, l'utilité d'un établissement qu'il a formé réellement avec des vues patriotiques. Indépendamment des fréquents secours qu'il a donnés à l'ancienne administration par des fers coulés et ouvragés, il fait cultiver ses habitations de manière à ne rien emprunter du dehors. Il est même arrivé dans des temps de disette qu'on a trouvé chez lui des ressources en denrées et en subsistances qu'on aurait inutilement cherchées dans toute la colonie. En 1757, ce fut lui qui nourrit pendant plusieurs mois tous les esclaves occupés aux fortifications de la côte du vent de l'île. Dans une autre occasion, à la veille d'une famine générale, on le vit faire des remises considérables de grains dans les magasins. Pendant une grande partie de la dernière année de la guerre passée, il fournit, tous les jours, le pain et la viande fraîche, au corps entier des officiers de l'ancien bataillon campé dans son voisinage. Dans tous les temps, il a été la ressource tant de la colonie en général que des particuliers, soit pour la fourniture des subsistances, que pour les secours en charrois, en matériaux de toute espèce dont il est toujours abondamment pourvu. C'est sur son habitation que l'on voit le plus beau et le plus nombreux troupeau de l'île.

Il est vrai que sa propriété est considérable, et que si elle était partagée entre quarante ou cinquante propriétaires, ce seraient des défenseurs de plus pour la colonie. Mais je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que pour réparer cette espèce de tort que le Sr Hermans a senti le premier faire à la colonie, il a formé pour la défense de l'île, un bataillon comprenant deux cent cinquante Noirs de choix qui manœuvrent avec la même précision que la troupe la mieux disciplinée, et qu'il a amenée au point d'avoir de la vanité et même de l'honneur.

Je vous assure, Monsieur le Duc, qu'un tel établissement mérite toute votre protection. Tout y respire l'ordre et la paix, tout y annonce un esprit sage et courageux, et tout concourt à prouver qu'il sortira de cet établissement plus de ressources en tout genre, que n'en procurerait la division entre quarante ou cinquante propriétaires des forces que lui seul réunit.

Le Sr Hermans est un citoyen estimable à tous égards, il est singulièrement attaché à cette colonie dont il cherche toujours à concilier les intérêts aux siens. Il a rempli la place de commissaire de la Compagnie avec distinction, c'est un homme à distinguer par des grâces et des récompenses flatteuses, comme il a su et sait se distinguer par ses œuvres et par le meilleur exemple.

En accordant, Monseigneur, à un colon aussi recommandable les récompenses qu'il mérite, vous excitez l'émulation si désirable dans une colonie naissante.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 30 novembre 1767

\* \* \*